

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 3 AVRIL 2025**

Date de convocation : 28 MARS 2025

Date d'affichage : 28 MARS 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoints, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale MOLLIERE

**N° DEL2025-036**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RUTAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PREMIERE TRANCHE DE LA RUE GEORGES RIBORDY**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable rendu par la Commission permanente des Finances en date du lundi 24 mars 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet de procéder à des travaux d'aménagement de la première tranche de la rue Georges Ribordy située aux portes de l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) Saint-prissien, consistant à recréer des trottoirs d'1,40 m, pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour permettre de leur faciliter l'accès aux équipements publics (éco-jardin municipal et jardins partagés) situés au cœur de l'ENSIL et bordant cette voirie, ainsi que de procéder à l'abattage de 10 arbres d'alignement dont l'état sanitaire est fortement dégradé, à la plantation de 10 nouveaux arbres d'alignement prunus serrulata "kazan" et de massifs de vivaces pour créer un continuum écologique,

CONSIDERANT que le montant des travaux d'aménagement des trottoirs pour les PMR s'élève à 58 513,95 € HT, et celui relatif à l'abattage d'arbres d'alignement dépérissant, à la plantation de nouveaux arbres d'alignement et de massifs de vivaces à 15 700 € HT,

CONSIDERANT que le montant global des travaux s'élève ainsi à 74 213,95 € HT soit 89 056,74 € TTC,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise relative à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), au titre des catégories d'opérations éligibles relatives aux "travaux de voirie ayant pour finalité de faciliter l'accès des PMR aux équipements publics" et aux "travaux d'embellissement, aménagement du centre", au taux de 30 % du montant global HT soit 22 264,19 €,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix n'a pas sollicité de subventions publiques pour les travaux d'embellissement et d'aménagement paysager de voirie ayant pour objet de créer un continuum écologique avec l'Espace Naturel Sensible (ENS),

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui serait sollicité,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la réalisation de travaux d'aménagement de la première tranche de la rue Georges Ribordy, consistant notamment à procéder à la création de trottoirs permettant de faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) vers les équipements publics (éco-jardin et jardins partagés) bordant cette voirie et à l'ENSIL, ainsi que l'abattage de 10 arbres existants dont l'état sanitaire est fortement dégradé et la plantation de 10 nouveaux arbres d'alignement et de massifs de vivaces, agrémentant les talus et participant à créer un continuum écologique avec l'Espace Naturel Sensible (ENS) ;

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre de la DETR au taux de 30 % du montant total HT des travaux, soit 22 264,19 € ;

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

**Article 4 :** DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

\* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire